

À une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 2 novembre 2020 à 20h00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

(20-11-116) Il est proposé par Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 5 octobre soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-117) Il est proposé par Conseiller Holmes d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-118) P.P.C.M.O.I.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation d'un projet particulier pour un usage de classe C4 dans un bâtiment secondaire situé au 335 river (Lot 5 799 870) a été présentée selon nos règlements;

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est admissible en vertu du règlement n ° 305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la demande de projet a été analysé par le Comité Consultatif et d'Urbanisme de Bristol le 11 août 2020 selon les critères d'évaluation applicables du règlement n ° 305;

ATTENDU QUE le premier projet du projet particulier n ° 305-03-20 a été adopté le 8 septembre 2020 lors de la séance ordinaire du Conseil;

ATTENDU QUE la consultation publique pour le projet particulier n ° 305-03-20 a eu lieu le 29 septembre 2020 où le public a eu l'occasion de s'exprimer sur le projet;

ATTENDU QUE le second projet du projet particulier n ° 305-03-20 a été adopté le 5 octobre 2020 lors de la séance ordinaire du Conseil;

ATTENDU QUE la période de qualification des zones pour la tenue d'un référendum s'est terminée le 29 octobre 2020 sans aucune signature;

PAR CONSÉQUENT le conseil adopte le projet particulier n ° 305-03-20 comme suit:

- le conseil accepte le projet particulier n ° 305-03-20 afin d'autoriser un usage commercial de classe C4, limité à la réparation de véhicules, à partir d'un bâtiment secondaire existant sur la propriété du 335 chemin River, situé dans la zone RT-302;
- l'activité soit limitée au bâtiment secondaire existant d'une superficie de 1 500 pi², sur un seul étage et qu'aucun agrandissement de l'usage sera autorisé;
- l'entreprise soit opérée uniquement par le propriétaire et qu'il soit licencié en ce sens;
- la classe C4 soit limitée à la réparation de véhicules;
- l'entreposage extérieur sera limité à deux (2) espaces de stationnement du côté ouest du bâtiment. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-119) Il est proposé par Conseiller Holmes que le conseil autorise Beaudry Bertrand, à poursuivre les démarches légales en raison du défaut d'exécution de l'entente de clôture signée en 2015 relative à la propriété identifiée comme les lots 5 799 947 et 5 799 996. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-120) Il est proposé par Conseiller Drummond que la municipalité obtient une révision des dessins d'ingénieurs prévus pour une demande de permis pour la propriété identifiée comme les lots 5 799 947 et 5 799 996. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-121) P.P.C.M.O.I.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation d'un projet spécifique n ° 305-04-20 pour un usage de classe P (infrastructure publique), liée à l'installation d'une tour de communication commerciale de 45 mètres sur la propriété identifiée 3 Wharf (lot 5 801 139) était présenté;

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement concernant les propositions particulières de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est admissible en vertu du règlement n ° 305 sur les propositions particulières de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le projet particulier n ° 305-04-20 a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme de Bristol le 27 octobre 2020, selon les critères d'évaluation applicables du règlement n ° 305;

ATTENDU QU' il y a eu une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande d'autorisation pour ce projet;

ATTENDU QUE ce projet particulier vise à autoriser une utilisation de classe P sur une superficie de 1 hectare qui comprend la structure, l'aire de sécurité entourant la structure et son accès;

ATTENDU QUE l'amélioration de l'accès Internet est une priorité de la municipalité surtout avec la situation actuelle des personnes travaillant de plus en plus à domicile;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Cr. Holmes et appuyé par Conseiller Greer d'adopter le premier projet de projet comme suit:

- le conseil accepte le S.C.A.O.P.I. Projet n ° 305-04-20 pour autoriser une utilisation de classe P pour l'installation d'une infrastructure publique dans la zone AG-116 pour la propriété identifiée comme 3 Wharf (lot 5 801 139);
- l'activité se limitera à l'installation d'une tour;
- la structure doit être correctement sécurisée pour empêcher tout accès non autorisé;
- qu'une autorisation auprès de la C.P.T.A.Q. soit obtenue;

Un avis public annonçant la consultation publique sera publié conformément à la loi. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-122) Demande d'autorisation C.P.T.A.Q.

ATTENDU QUE ce projet est situé dans la zone agricole AG-116;

ATTENDU QU' un projet particulier a été présenté à la municipalité pour se conformer à un règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette structure serait utilisée comme infrastructure publique pour améliorer et étendre le service Internet au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE l'utilisation de classe P serait limitée à une superficie de 1 hectare qui comprend la structure, l'aire de sécurité entourant la structure et son accès;

ATTENDU QU' un accès existant sera utilisé et donc n'affectera pas d'autres terrains;

ATTENDU QUE l'amélioration de l'accès Internet est une priorité de la municipalité surtout avec la situation actuelle des personnes travaillant de plus en plus à domicile;

ATTENDU QUE ce projet n'affectera pas le sol et l'eau de ce secteur;

ATTENDU QUE cette utilisation n'affectera aucune activité agricole dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Conseiller Holmes que le Conseil accepte la demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q. telle que présentée. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-11-123) Il est proposé par Conseiller Drummond d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés pour chemin Ragged Chute pour le montant de la subvention de 50 000.00\$ en conformité aux demandes du Ministère des transports. Les travaux ont été exécutés en conformité avec ces dépenses sur le chemin Ragged Chute sous la gestion de la municipalité et un dossier de vérification a été créé. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(20-11-124) Service de sécurité incendie municipal

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour pompiers volontaires des services de sécurité incendie afin d'assurer un niveau d'éducation professionnel minimal;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et l'habileté nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

- ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Bristol désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Bristol prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme;
- PAR CONSÉQUENT** il est proposé par la Conseillère Kilgour et secondé par la Conseillère O'Malley de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.
- (20-11-125)** Il est proposé par le conseiller Greer que le Conseil retire les propriétés identifiées comme les lots 5 801 456 et 5 801 452 de la liste des propriétés à vendre aux enchères lors de la vente de terrains 2020 prévue le 12 novembre 2020, en raison des poursuites judiciaires engagées par la municipalité pour ces 2 propriétés. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (20-11-126)** Il est proposé par Graham d'installer une enseigne pour la sécurité des enfants au chemin Knox Landing. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice

- (20-11-127)** Il est proposé par Conseiller Drummond que les factures totalisant 192 486.02\$ soient payées pour le mois d'octobre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-11-128)** Il est proposé par Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de septembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-11-129)** Il est proposé par Conseillère O'Malley de faire de la publicité dans l'Equity pour un préposé au site de transfert. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-11-130)** Il est proposé par Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck